



*Ti-kêr KLOAR-KARNOËT
Ar Pouldu-Dolan*

CLOHARS-CARNOËT, le 14 juin 2021

Jacques JULOUX
Maire,

A

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur
HOTEL DE BEAUVAU
1 place Beauvau
75008 PARIS**

Objet : Poste de gendarmerie saisonnier

N/Réf. : JJ/SLF/JJ-6-2021-11798

Monsieur le Ministre,

Clohars-Carnoët est une commune littorale station classée de tourisme. Chaque année, l'été, elle passe de 4 500 à 20 000 habitants.

Elle compte 11 campings de 1 100 emplacements, 1 800 résidences secondaires et 3 hôtels. A cela s'ajoute des milliers de visiteurs des communes proches qui se rendent sur nos plages et sur nos équipements touristiques : musées, parc animalier, parc de loisirs, bases nautiques et ports. Au plus fort de l'été ce sont plus de 25 000 personnes qui y sont accueillies. Cet apport de population rend indispensable la présence de force de gendarmerie.

Pour cette raison, depuis des décennies, il y a toujours eu un poste de gendarmerie l'été, avec un effectif de 7 et 9 gendarmes. Grâce à leur présence régulière et constante, ils veillent à la sécurité, assurent des missions de prévention et de maintien de l'ordre. Sur place, en relation avec les élus ils sont des acteurs essentiels du « vivre ensemble » l'été.

Pour les accueillir dans de bonnes conditions la commune a réalisé des travaux importants dans d'anciens logements de fonction pour leur offrir un hébergement de qualité et spécialement destiné à les recevoir.

Le 31 mai 2021 la colonelle Deffort, Cheffe de la division de l'appui opérationnel Bretagne nous a adressé la convention d'hébergement pour cet été. Elle notifiait, de fait, que le poste serait opérationnel. Nous l'avons signé et préparé en parallèle les locaux pour l'accueil public.

VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr

Vous comprendrez ma surprise, lorsque le 11 juin, 3 semaines avant la saison estivale, sans aucune justification, le commandant de brigade m'a fait savoir que la décision avait été prise par ses supérieurs de ne pas armer le poste. Le lendemain un article dans la presse rédigé par la gendarmerie relatait cette décision en assurant que cela n'allait rien changer. Sauf qu'éloignés des lieux, sans les moyens nécessaires supplémentaires, cela n'assurera pas la même réactivité ni la même présence.

La précipitation dans laquelle a été faite cette annonce, l'absence de dialogue préalable, marque le peu de cas qui est fait des élus.

Je n'accepte pas cette situation et je la dénonce avec force. La population doit savoir que nous ne cautionnons pas cet état de fait. Par la présente, Monsieur le Ministre, je vous demande d'intervenir pour que le poste soit rétabli. Sa suppression est totalement incohérente dans cette période où la sécurité, qu'elle soit physique ou sanitaire est une des priorités affichées régulièrement par le gouvernement et au plus haut niveau, par le Président de la République lui-même...

Je ne peux accepter que chaque soir les plages soient sans contrôles réguliers, que les patrouilles ne puissent plus jouer leur rôle dissuasif dans la prévention des délits, que les forces de gendarmerie ne puissent plus intervenir immédiatement et rapidement en cas de situation dangereuse.

Aussi, Monsieur le Ministre je vous demande de rétablir le Poste du Pouldu (station balnéaire de Clohars) et vous remercie par avance de votre intervention.

**Le Maire,
Jacques JULOUX**

